

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 février 2026

Délibération
n° 20-2026
Point 4.8.4

Point 4.8.4 de l'ordre du jour Tarifs réduits étudiants pour les séminaires CEIPI

EXPOSE DES MOTIFS :

La direction du CEIPI présente au CA une proposition de tarification générique destinée aux publics étudiants souhaitant participer à certains séminaires organisés au cours de l'année universitaire 2025- 2026. De manière régulière, des étudiants inscrits en formation initiale ou en doctorat manifestent un intérêt pour ces enseignements afin de bénéficier de contenus de haut niveau et d'enrichir leur parcours académique. Le CEIPI a, à plusieurs reprises, mis en place ponctuellement des modalités tarifaires adaptées pour répondre à cette demande.

Ces séminaires s'adressent en priorité à un public de professionnels et visent l'approfondissement de thématiques spécialisées ainsi que la mise en pratique de connaissances avancées. Afin de tenir compte de l'intérêt exprimé par les étudiants et de leur permettre d'accéder à ces enseignements dans de bonnes conditions, il est proposé d'instaurer une grille tarifaire réduite spécifiquement à leur intention.

La tarification proposée, déterminée selon la durée de participation au séminaire choisi, est la suivante :

- 130€ pour une participation à une demi-journée
- 260€ pour une participation à une journée complète
- 520€ pour une participation à deux journées

Pour l'année universitaire 2025-2026, cette tarification concernera :

- Le séminaire « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law »,
- Le cycle de séminaires sur la fiscalité de la propriété intellectuelle,
- Les séminaires organisés dans le cadre de l'offre de formation « Advanced European Union Trade Mark and Design Law (EUTM) »

Validation en conseil de composante : 18 novembre 2025

Le 20 janvier 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 35 voix pour et 2 abstentions

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs réduits étudiants pour les séminaires CEIPI.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	10
Ne participe pas au vote	1

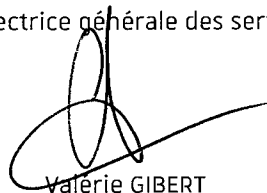
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT